



Extrait du re

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 064-216401471-20260413-13042026DCM05-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 13 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 09/04/2026
Affichée le 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le treize du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Geneviève VEILLAT.

Absents ou excusés : Murielle BARCOS (procuration à Bernadette SUHAS), Mikaël DACHARY (procuration à Sylvie DUBREUIL ELISSALDE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Maria JULLIAN

DCM 05/ Désignation des représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération du Conseil communautaire du 4 février 2017 relative à la création et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), chaque commune est sollicitée pour qu'elle désigne son représentant titulaire et son représentant suppléant à cette commission.

Cette commission procède à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à celle-ci.

Le Conseil Municipal désigne

A la majorité :

Pour : 21

Abstention : 1 (T. SALAMON)

Contre : 1 (G. VEILLAT)

- M. Pascal JOCOU en qualité de représentant titulaire
- M. Vincent NYBELEN en qualité de représentant suppléant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Pascal JOCOU

